

N° 3405 du 8 au 21 mai 2024

in FO

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Eniel



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos salaires, pour nos droits : l'action syndicale, toujours!

- La course aux provocations visant les travailleurs.
- Annonces de « simplification » : chausse-trappes et faux-semblants.
- Reconversions professionnelles : FO signera l'ANI.
- Branche AT-MP : FO met sous pression l'exécutif.
- Quand la notion de « salaire décent » interroge l'insuffisance du Smic.
- Projet de loi Logement ou « la chasse aux pauvres ».

DROIT (page 9)

- Travail intermittent et prescription.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Élections européennes 2024. Cahier revendicatif FO.

INTERNATIONAL (page 16)

- Aux États-Unis, l'essor syndical dans l'automobile.
- Europe : deux textes ouvrant sur une meilleure protection des travailleurs.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

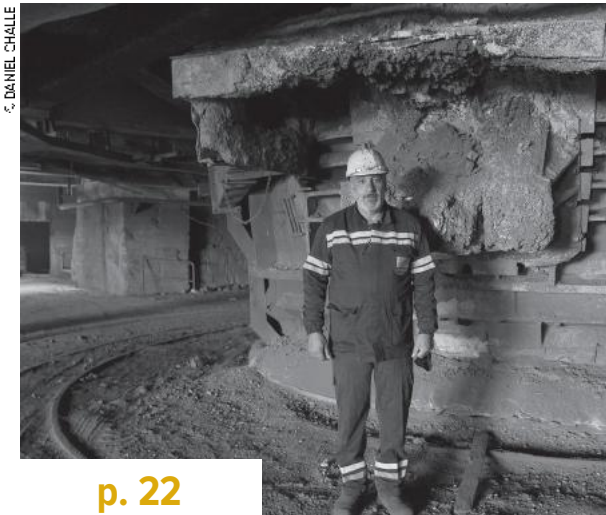
- Projet de plan social chez Casino : FO s'attend à des « négociations difficiles ».
- PSE chez Sanofi : la R&D contre le cancer victime de la course au profit.
- Duralex placée en redressement judiciaire, FO est déterminée à préserver les emplois.
- Suppressions de postes chez Yves Rocher : FO saisit de nouveau la justice.
- Pour FO-Cheminots, les avancées sur les fins de carrière à la SNCF sont toutes relatives.
- Aviation civile : accord social finalisé.
- JO 2024 : les engagements pris envers les policiers enfin actés.
- Primes JO : mécontents, les hospitaliers de l'AP-HP en manif le 14 mai.
- Nuit patronale de la « philanthropie » : pour la FNAS-FO, le vrai sujet c'est le salaire!
- Salaires : mobilisation dans la branche des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance.

CULTURE (page 22)

- Le syndicalisme ouvrier dans l'œil du photographe.
- Mémoire : Raoul Hadou, figure militante des Hautes-Alpes.

PORTRAIT (page 23)

- Valéry Michel, nouveau secrétaire général de FO-Défense. Militant de terrain et esprit fédéral.



p. 22



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LE MEILLEUR MÉDICAMENT DES TRAVAILLEURS, C'EST LE SYNDICAT!

Le 1^{er} mai 2024, jour de la célébration des droits des travailleurs, a également été le jour de l'inauguration des nouveaux locaux de l'union départementale du Tarn-et-Garonne. Après plusieurs déménagements, conséquence de la politique municipale, notre UD est désormais propriétaire de ses locaux. C'est une ancienne pharmacie qui accueille Force Ouvrière et c'est une bonne chose car le meilleur médicament des travailleurs, c'est le syndicat! Afin de fêter cet emménagement, le trésorier confédéral et moi nous sommes rendus à cet événement historique pour rappeler que FO était là hier, est là aujourd'hui et sera là demain, à Montauban comme ailleurs.

Ce 1^{er} Mai a également été l'occasion de rappeler que les conquêtes sociales ne sont pas un acquis et que l'action syndicale est une force qui doit être mobilisée, active et réactive!

L'actualité économique et sociale ne laisse que peu de place au repos. En effet, les menaces de fermetures de sites, qui ont pour conséquence des pertes d'emplois chez Casino, ExxonMobil ou Duralex par exemple, la volonté des pouvoirs publics de réformer les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi et bien évidemment l'approche des Jeux olympiques (JO) et des Jeux paralympiques (JP) sont tout autant de sujets sur lesquels FO doit rester vigilante pour ne pas perdre nos acquis sociaux.

Les JO et JP s'accompagneront d'un certain nombre de contraintes, notamment en matière de circulation. C'est également une période pendant laquelle les travailleurs vont être particulièrement sollicités, en particulier les agents des services publics (transports et police notamment), la santé, le commerce, la restauration, la sécurité, etc.

Le dialogue social est primordial sur ces sujets, mais pour négocier, il faut être deux! Lorsqu'il fonctionne,

cela permet au syndicat de remplir complètement son rôle de défense des droits et des intérêts des salariés. L'accord à la SNCF a fait couler beaucoup d'encre mais à la RATP, par exemple, où FO est majoritaire chez les conducteurs, le dialogue social a permis

d'aboutir à un accord fixant des primes et améliorant le pouvoir d'achat des conducteurs mobilisés durant les Jeux olympiques.

Lorsqu'il ne fonctionne pas, l'arme pacifique des travailleurs c'est la grève ou la menace de l'utiliser, qui permet le rapport de force! Nos camarades du syndicat Un1té Police-FO, mobilisés autour du slogan « Pas d'argent, peut-être pas d'agents » pour les JO, ont également obtenu la parution de douze décrets, qui étaient restés bloqués à Bercy, sur l'indemnité repas, le déplaçonnement des comptes épargne-temps et d'autres mesures de compensation pendant leur réquisition pour la période des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques.

Belles victoires pour nous!

L'action syndicale est une force qui doit être mobilisée, active et réactive!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour nos salaires, pour nos droits

Annonces de « simplification » : chausse-trappes et faux-semblants

« **S**implification », « débureaucratisation »... C'est le leitmotiv du gouvernement qui a multiplié les annonces en avril, dont un projet pour les entreprises, qui sera devant le Sénat le 3 juin. « *La surcharge administrative représente environ 84 milliards d'euros de perte de production en France, 3% du PIB* », martèle le ministre de l'Économie, lançant : « *Trop de normes tue la croissance.* » Parmi la cascade d'annonces ? Une réduction de voilure du bulletin de salaire, ce qui rendrait invisible le détail du contenu du salaire différé. FO a déjà dit son opposition. Est prévue aussi la suppression de déclaration par l'employeur des arrêts maladie ou encore l'envoi par ses soins des attestations d'Assurance chômage à France Travail. Annoncée aussi, par exemple, la réduction d'un an à six mois pour les entreprises du délai d'agrément leur permettant l'obtention du crédit impôt recherche. Un CIR qui devrait représenter en 2024 un manque à gagner

de 7,6 milliards d'euros pour les finances publiques, en hausse de 31% en dix ans. La mesure redoutée d'un relèvement des seuils d'effectifs déclenchant des obligations pour les entreprises, notamment sur le CSE, serait, elle, renvoyée à la présentation d'une loi Travail à l'automne.

IA et ersatz de services publics

Autre annonce en avril... « *Les agents chargés du contrôle, DGFIP, URSSAF, DGCCRF, Inspection du travail (...) auront, pour mieux connaître le monde entrepreneurial, l'obligation d'effectuer un stage en entreprise avant leur prise de fonction.* » Inédit. Concernant encore la fonction publique, pour faciliter les réponses aux usagers, Gabriel Attal a présenté Albert, système d'intelligence artificielle (IA) déjà expérimenté dans l'administration et semble-t-il appelé à généralisation. Il est censé concevoir des pré-réponses aux usagers, que les agents devront analyser. « *L'IA*

ne remplacera pas les fonctionnaires publics », assure le Premier ministre, annonçant la création de 300 maisons de services publics supplémentaires et l'objectif de 3000 d'ici 2026. Ces points de contact, ersatz de services publics, censés simplifier l'accès des usagers aux services publics, se substituent au fil des années aux implantations d'administrations de pleine compétence, supprimées ainsi que leurs emplois. Rien qu'aux finances publiques, 26000 emplois ont été supprimés en douze ans ou encore un tiers des effectifs en vingt-cinq ans, rappelait dernièrement FO-DGFIP.



Valérie Forgeron

Reconversions professionnelles : FO signera l'ANI

À la suite de la réunion du bureau confédéral de FO le 29 avril, la confédération a annoncé qu'elle signerait l'accord national interprofessionnel (ANI) sur les reconversions professionnelles, texte négocié avec l'U2P et finalisé le 23 avril. Mais elle ne paraphera pas l'ANI créant le compte épargne-temps universel (CETU) auquel FO n'est pas favorable. Ces deux accords ont été négociés juste après l'échec des négociations sur l'emploi des seniors, autrement appelé « Pacte de la vie au travail ». Pour FO, souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et des retraites, l'ANI sur les

reconversions, ouvert à la signature jusqu'à mi-mai, offre de nouveaux droits pour les salariés. Et « *permet de contrecarrer le projet du Medef, qui continue à œuvrer pour qu'un projet de formation, dans le cadre d'une reconversion externe, s'accompagne d'une rupture du contrat de travail du salarié* ». Ce point avait fait capoter les négociations sur l'emploi des seniors.

Un ANI à respecter...

L'ANI rappelle ainsi que le projet de transition professionnelle (PTP) avec maintien du contrat de travail reste inchangé.

Pour « *sécuriser* » les parcours, il crée un dispositif de formation (« *période de reconversion* ») avec évolution du salariable dans l'entreprise et cela dans la grille correspondant à la certification obtenue. Une première. Pour Michel Beaugas, « *cet ANI répond à la lettre de cadrage du gouvernement. Il faut qu'il soit repris dans la loi!* ». La balle est désormais dans le camp du gouvernement, qui jusque-là est resté évasif sur son intention de reprendre toutes les mesures négociées, dans le cadre de la future « loi Travail 2 » qu'il prévoit de présenter à l'automne.

Ariane Dupré

ts : l'action syndicale, toujours!



Manifestations, rassemblements, meetings... Les actions de FO le 1^{er} Mai 2024.

La course aux provocations visant les travailleurs

Les agences internationales de notation ont donné, le 26 avril, leurs verdicts sur la dette de la France. Pour les américaines Moody's et Fitch, c'est un *statu quo*, avec des perspectives « stables », mais en croyant peu à un déficit public ramené en 2027 à moins de 3% du PIB. Alors que l'américaine Standard & Poor's délivrera son bulletin de note le 31 mai, l'exécutif estime que ces premiers résultats valident la stratégie « fondée sur la croissance et le plein-emploi, les réformes de structure et la réduction des dépenses publiques ». Ces dépenses sont en recul de 36 milliards d'euros cette année, pour l'instant. L'exécutif compte aussi sur les économies induites par des réformes, dont celle annoncée sur l'Assurance chômage... Des réformes que conteste FO, refusant que les travailleurs payent l'austérité, notamment par la détérioration de leurs droits.

Unique argument des réformes : les économies

Mais Moody's enfonce le clou : les finances publiques se porteront mieux si le gouvernement « réussit à faire adopter et à appliquer des mesures ». Récemment, l'agence relevait toutefois « les risques » en regard « des hypothèses

économiques et de recettes optimistes, ainsi que des baisses sans précédent de la dépense ». Les risques portent sur l'activité, la consommation et donc la croissance, que le gouvernement espère à 1% sur 2024 mais qui grimpe péniblement à 0,2% au premier trimestre 2024. L'agence ne dit mot sur l'option possible d'un accroissement des recettes, notamment en agissant sur la fiscalité des entreprises ou encore sur leurs aides publiques, dont les exonérations de cotisations. Au total, quelque 160 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes publics. Ce qui produit de la dette, rappelle régulièrement FO. Peu importe semble-t-il au gouvernement qui martèle sans fard : « Nous avons besoin de réformes structurelles qui produisent des économies en 2025. » L'an prochain, le pacte européen de stabilité, nouvelle version, fera son retour. Avec ses contraintes : un déficit public inférieur à 3% du PIB et une dette inférieure à 60% du PIB. L'OCDE a avancé début mai ses solutions : « Des efforts d'assainissement budgétaire supplémentaires (...) notamment en restreignant la masse salariale des administrations publiques et en rationalisant les dépenses sociales, sanitaires et fiscales. » Un cynisme qui a le vent en poupe.

Valérie Forgeront

Ce 1^{er} Mai, les travailleurs ont réaffirmé leurs revendications, avec toujours en tête de liste la hausse des salaires et le respect des droits. Cela face à un exécutif qui ne cesse, lui, de concevoir des réformes et mesures en forme d'attaques. Ainsi sur l'Assurance chômage, le droit du travail, la fonction publique, le logement, les prestations sociales... Il fait de la réduction drastique des dépenses publiques le pivot de la résorption rapide du déficit public et de la dette. Et cette trajectoire d'austérité, validée par les agences internationales de notation, menace d'être exacerbée par le retour du pacte européen de stabilité. FO refuse que les travailleurs payent le prix de ces choix. Alors, par la négociation collective et lorsque cela s'impose, par la grève, elle déploie sans relâche son action syndicale, luttant pour protéger les droits et en obtenir de nouveaux.



Pour nos salaires, pour nos droits

Quand la notion de « salaire décent » interroge l'insuffisance du Smic



Qu'est-ce qu'un « salaire décent »? Sans définition unique, la notion fait couler de l'encre depuis que le fabricant de pneus Michelin a annoncé, le 17 avril, garantir un « *salaire décent* » (*living wage* en anglais) à ses 132 000 salariés dans le monde. L'industriel se réfère au Pacte mondial des Nations unies, datant de 2000, lequel évoque une rémunération permettant au travailleur de subvenir à ses besoins essentiels – élargis à ceux de sa famille –, sans détailler les dépenses couvertes. Cette notion, basée sur les besoins et non sur un montant monétaire, se différencie du « salaire minimum légal ». Puisque celui-ci, propre à chaque État l'ayant institué, peut être insuffisant pour qu'un travailleur subviene à ses besoins.

« *Michelin s'est offert une belle opération de communication* »

Mais c'est là l'origine du buzz. Car le « *salaire décent* » version Michelin, qui a été calculé avec l'ONG Fair Wage Network

pour qu'un travailleur puisse couvrir les besoins essentiels (eau, alimentation, logement, transport, éducation) d'une famille de quatre personnes, mais aussi constituer une épargne de précaution et acquérir des biens de consommation, est en France supérieur au Smic (1 766,92 euros brut par mois; 21 203 euros annuels). Il s'établit à 39 638 euros brut annuels à Paris, à 25 356 euros à Clermont-Ferrand. En tout cas, à l'échelle du groupe Michelin, l'impact concret de cette mesure est moindre que le raffut médiatique provoqué, son entrée en vigueur ayant conduit l'industriel à revaloriser les salaires de 7 000 salariés (5,3% des effectifs) en trois ans. « *Michelin s'est offert une belle opération de communication* », note Karen Gournay, secrétaire confédérale FO à la négociation collective, rappelant que Michelin « *a beaucoup délocalisé ces dernières années* ». L'industriel promet un salaire décent, pas la pérennité de l'emploi fondant ce salaire.

Élie Hiesse

Branche AT-MP : FO met sous pression l'exécutif

Il aura fallu en passer par une lettre ouverte à la ministre du Travail. Le 24 avril, veille de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, FO et sept syndicats ont interpellé Catherine Vautrin, réclamant d'urgence des actions pour « *prévenir les atteintes à la santé des travailleurs* », et améliorer la réparation. Déplorant le manque de moyens accordés à la branche Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP), ils ont exigé la signature et la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de gestion (COG) AT-MP, sur 2023-2027, matérialisant la volonté d'améliorer la prévention et la réparation qui est inscrite dans l'Accord national

interprofessionnel (ANI) de mai 2023, signé par tous les interlocuteurs sociaux.

Un an d'attente

Le temps presse. Un an après sa signature, cet ANI n'est toujours pas retranscrit. La COG 2023-2027, qui attribuera les moyens budgétaires, n'est toujours pas signée. Et l'hécatombe continue. « *Trois travailleurs perdent la vie chaque jour, si l'on cumule les accidents mortels du travail, de trajet et les décès liés aux maladies professionnelles* », rappelle Éric Gautron, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale collective. Pour en sortir,

l'ANI propose notamment de renforcer les effectifs des préventeurs et de l'Inspection du travail. Les signataires de la lettre revendiquent aussi le rétablissement des commissions santé, sécurité, conditions de travail et/ou que soient rendus obligatoires les représentants de proximité.

Le 29 avril, la ministre a annoncé que « *les discussions sur la COG* [entre interlocuteurs sociaux et direction de la Sécurité sociale, NDLR] *allaient reprendre avant l'été* », indique Éric Gautron, prudent. Car, remarque-t-il, « *cela ne préjuge pas qu'elles se feront sur la base des orientations de l'ANI* ».

Élie Hiesse

ts : l'action syndicale, toujours!

Projet de loi Logement ou « la chasse aux pauvres »

Présumé en Conseil des ministres le 3 mai, le projet de loi Logement entend créer un « choc d'offre »... Par des investissements renforcés pour la construction? Non. Selon le ministre délégué chargé du Logement, Guillaume Kasbarian, lui-même, seuls 287000 logements sociaux sont construits cette année, soit un recul de 22% par rapport à l'an dernier. Le projet présenté a en revanche créé un vrai choc! Consulté, le Conseil national de l'habitat, auquel participe FO, l'a rejeté le 24 avril. Et dans un communiqué commun, cinq associations de locataires, dont l'AFOC, ont fustigé ce projet « qui fait la chasse aux pauvres, récompense les maires hors la loi, favorise le clientélisme et vend les logements sociaux en pleine crise de l'offre de logements ».

L'impassé de l'expulsion...

Le projet, qui devrait être d'abord présenté au Sénat en juin, accroît le pouvoir des maires. Ils présideront les commissions d'attribution de logements sociaux, pourront établir un classement préférentiel de candidats et opposer leur veto, donc refuser un candidat. Parmi les critiques encore de ce projet, la mise à mal de la loi SRU (de l'an 2000) dans son obligation faite aux communes d'atteindre 20% à 25% de logements sociaux, sous peine d'amendes. Celles dont l'offre est en deçà mais pas trop éloignée de cette règle pourraient remplacer une partie du quota imposé par du logement locatif intermédiaire (LLI)... aux loyers plus hauts. Les locataires du parc HLM, eux, devraient payer un surloyer dès

que leurs revenus dépassent le plafond de ressources (plus de 8% de locataires seraient concernés) et non plus au-delà d'un dépassement de 20%. Dans ce dernier cas, ils pourraient être expulsés. Mais pour aller où? interrogent les spécialistes. Les locataires du parc social (dont 35% sont sous le seuil de pauvreté) ont en effet des revenus trop modestes pour accéder au parc privé locatif et quand ils sont contraints d'y recourir, le logement est rarement à la hauteur de leurs besoins. Ce qui explique les plus de 4 millions de mal-logés en France et les 2,6 millions de familles qui attendent un logement HLM, avec moins de 3% d'entre elles qui pourraient prétendre au LLI.

Valérie Forgeront





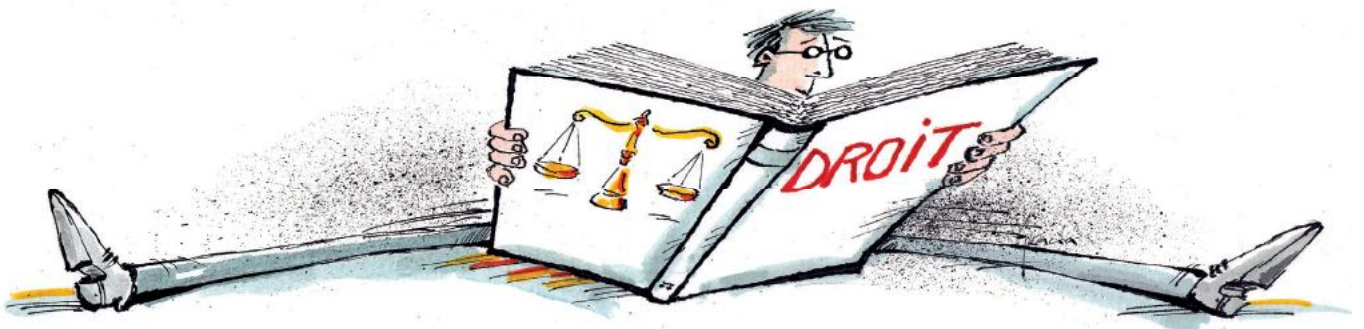
**Quelle que soit la taille
de l'entreprise**
grande, moyenne, petite ou très petite

FO AUX CÔTÉS
DE TOUS
LES SALARIÉS

**Salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense**

*J'ai un problème au boulot,
j'appelle*





Travail intermittent et prescription

L'action en requalification d'un contrat de travail se prescrit par trois ans.

Un salarié est engagé en qualité d'agent de sécurité en 2011 avec un contrat de travail à durée indéterminée intermittent, prévoyant des périodes travaillées et des périodes non travaillées et à raison d'une durée annuelle minimale de 120 heures.

Il est licencié en juin 2015.

Il saisit la juridiction prud'homale en novembre 2017 en contestation de son licenciement et en requalification de son contrat de travail intermittent en un contrat à temps complet, au motif qu'il n'y avait pas de convention ou d'accord collectif de travail étendu ou une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement prévoyant que des contrats de travail intermittent pouvaient être conclus afin de pourvoir des emplois permanents, qui par nature comportaient une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées.

La cour d'appel de Paris fait droit à ses demandes et l'employeur se pourvoit en cassation.

Il soulève deux moyens :

Le deuxième moyen est relatif à l'absence d'accord collectif permettant le recours à des contrats de travail intermittent, alors qu'il fait partie d'une UES ayant ce type d'accord. Sur ce moyen, l'arrêt est cassé.

Mais sur le premier moyen, l'employeur considère que la demande de

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1471-1 du Code du travail dispose :

« Toute action portant sur l'exécution du contrat de travail se prescrit par deux ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit.

Toute action portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par douze mois à compter de la notification de la rupture.

(...) »

L'article L 3245-1 du Code du travail dispose :

« L'action en paiement ou en répétition du salaire se prescrit par trois ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. La demande peut porter sur les sommes dues au titre des trois dernières années à compter de ce jour ou, lorsque le contrat de travail est rompu, sur les sommes dues au titre des trois années précédant la rupture du contrat. »

requalification du contrat était prescrite en vertu de l'article L 1471-1 du Code du travail, car elle était relative à l'exécution du contrat de travail.

La Cour de cassation rejette ce moyen : « La durée de la prescription étant déterminée par la nature de la créance invoquée, l'action en paiement d'un rappel de salaire fondée sur la requalification d'un contrat de travail intermittent en contrat de travail à temps complet est soumise à la prescription triennale prévue par l'article L 3245-1 du Code du travail. » (Cass. soc., 13 mars 2024, n°22-14004).

Cet arrêt est dans la droite ligne de la position de la Cour de cassation s'agissant des requalifications de contrats à temps partiel en temps complet (Cass. soc., 30 juin 2021, n°19-10161, par ex.) mais risque, en l'espèce, de ne pas apporter grand-chose au salarié dans la mesure où la Cour reconnaît que la société, faisant partie d'une UES ayant signé un accord collectif sur les contrats de travail intermittent, pouvait recourir aux contrats de travail intermittent (art. L 3123-33 du Code du travail).

Secteur juridique



La prévention, c'est ensemble que nous la faisons.

Campagnes de sensibilisation et d'information, ateliers, stages et conseils...

Depuis plus de 20 ans, nous agissons sur les territoires pour rendre nos sociétaires acteurs de leur propre prévention, et les aider à réduire les risques au quotidien.

- Dangers de la route
- Santé et autonomie
- Gestes qui sauvent
- Dangers du quotidien
- Aléas naturels
- Risques nautiques
- Risques cyber
- Argent et éducation budgétaire



La Macif,
c'est vous.

Crédit photo : P5 / Photononstop.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



**DEPUIS
75 ANS
LIBRES ET
INDÉPENDANTS**

**MOBILISÉS POUR PLUS
DE JUSTICE SOCIALE !**



**PLUS
VITE
POUR LES
DROITS**

**CAHIER
REVENDICATIF
FO**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

**PLUS HAUT
POUR LA
JUSTICE
SOCIALE**

**PLUS
FORTS
ENSEMBLE**



WWW.FORCE-OUVRIERE.FR

FORCE OUVRIÈRE MOBILISÉE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE !

“

Il est normal, il est logique, il est conforme à l'esprit même de l'histoire que la classe ouvrière organisée participe activement à la construction de l'Europe.(...) Le but final, le but essentiel à atteindre, le seul valable est d'accroître le bien-être des travailleurs, de les faire participer plus équitablement à la répartition des produits du travail collectif, de faire de l'Europe une démocratie sociale et d'assurer la paix que veulent tous les hommes de toutes les races et de toutes les langues en prouvant que les démocraties sont capables de réaliser la justice sociale dans l'organisation rationnelle de la production sans sacrifier la liberté et la dignité des individus.

Discours de Léon JOUHAUX, fondateur et président de Force Ouvrière (FO), lors de la remise du Prix Nobel de la Paix, 1951

”

AVANT-PROPOS DE FRÉDÉRIC SOULLOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL FO

Engagée au niveau international et européen depuis sa fondation en 1948, Force Ouvrière n'a cessé de se mobiliser pour défendre les droits et les intérêts de ses membres et plus généralement des travailleurs en France à tous les niveaux. Unique membre fondateur français de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), elle n'a cessé de se mobiliser au sein du mouvement syndical européen aux côtés de nos camarades étrangers pour faire de l'Europe des travailleurs, de l'Europe sociale, une réalité pour tous !

Comme je le disais déjà au dernier Congrès de la CES en mai 2023, dès les premières étapes de la construction européenne, Force Ouvrière a défendu une Europe sociale et solidaire. Mais l'idée européenne n'est pas toujours allée de soi. Au fil du temps, nous sommes devenus plus critique sur les orientations prises par l'Union européenne, quand l'Europe des marchés a pris le pas sur l'Europe sociale. FO revendique une autre Europe, qui donne la priorité à la réindustrialisation, aux relocalisations, à une transition climatique mise au service des travailleurs, une Europe facteur de progrès social.

L'Union Européenne n'a cessé de grandir et nombre de décisions prises au niveau de l'UE entraînent aujourd'hui des répercussions concrètes sur le quotidien des travailleurs, au niveau national, dans les branches professionnelles ou encore directement sur leur lieu de travail. Autrefois largement d'inspiration française, expliquant le profond attachement de Force Ouvrière au principe de non-régression, le droit de l'Union Européenne devient progressivement un rempart aux atteintes aux droits sociaux et au droit du travail en France. Mieux, elle peut être source de progrès social et d'avancée concrète pour les travailleurs en France.

C'est dans cet esprit que la Confédération a transmis ses revendications en vue des élections européennes qui auront lieu du 6 au 9 juin prochain. Elles ne peuvent résumer l'ensemble des actions et des revendications portées par FO mais donnent quelques pistes solides pour renouer avec l'Europe des travailleurs et serviront également à la préparation de l'agenda stratégique de l'UE 2024-2029 par le Conseil. FO continue et continuera de porter ses revendications en toute indépendance. Elle le fait aujourd'hui au niveau national, européen et international.



FORCE OUVRIÈRE MOBILISÉE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE !**SEPT ENGAGEMENTS POUR RENOUER AVEC L'EUROPE DES TRAVAILLEURS !****1 LE PROTOCOLE DE PROGRES SOCIAL**

Force Ouvrière revendique la révision des traités européens avec l'intégration d'un Protocole de Progrès social dans le droit primaire de l'UE pour mettre un terme à la primauté des libertés économiques, des politiques commerciales, de concurrence et d'investissement de l'UE sur les droits sociaux. FO appelle à intégrer plus transversalement le Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) dans les politiques européennes et nationales et à donner une suite effective et ambitieuse, incluant des initiatives législatives de l'UE, à son plan d'action de 2021. FO demande également un suivi contraignant au niveau de l'UE et des Etats membres, avec une évaluation intermédiaire, des cibles et sous-cibles 2030 de Porto en matière d'emploi, de formation professionnelle et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



FO revendique le retrait de la réforme des retraites en France contraire au SEDS qui consacre le droit pour tous de vieillir dans la dignité ! Pour une pension de retraite minimum équivalente au salaire minimum pour toutes et tous !

FO DIT STOP AU RETOUR A L'AUSTERITE !

Force Ouvrière revendique la fin du Pacte budgétaire européen. FO plaide pour intégrer une règle d'or pour garantir des services publics accessibles et de qualité pour tous, pour sauvegarder les investissements publics, pour faire face aux transitions verte et numérique, aux évolutions démographiques, à la réindustrialisation de la France et de l'Europe. FO demande également une révision des règles de l'UE en matière de marchés publics et du régime de l'UE en matière d'aides publiques pour intégrer des conditionnalités sociales aux aides publiques. FO appuie aussi le renforcement de la politique européenne de cohésion sociale, territoriale et économique, et notamment du Fonds Social Européen +. Enfin, FO défend une fiscalité plus juste et plus progressive avec l'aboutissement d'une directive de l'UE sur l'impôt sur les sociétés, une nouvelle initiative de l'UE sur l'imposition des plus riches pour financer la lutte contre les inégalités et l'action climatique, et un renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale de concert avec l'action des Nations-Unies.

Il n'y a pas de République sans service public ! On ne peut pas marchandiser le bien commun ! La défense du service public concerne tous les citoyens et leur droit à l'égalité de traitement, partout sur le territoire, quelque soit leur niveau social.

2 FAIRE DE LA VISION EUROPEENNE ZERO MORT AU TRAVAIL UNE REALITE POUR TOUS

La France fait office de pire élève au niveau de l'UE en matière d'accidents mortels et non mortels au travail. Portée par le mouvement syndical européen, la vision zéro mort au travail entérinée au niveau de l'UE doit porter ses fruits. FO plaide pour la transposition rapide au niveau national des révisions de la directive de l'UE relative à l'exposition professionnelle aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques au travail. FO revendique également l'adoption d'une directive sur les risques psychosociaux et d'une directive sur les troubles musculosquelettiques. Conformément aux récentes conclusions et recommandations au niveau de l'UE qui reconnaissent le rôle des syndicats et des représentants en matière de santé et sécurité au travail, FO continue de plaider pour la remise en place des CHSCT en France.



Pour le respect des obligations légales et conventionnelles par les employeurs ! Pour une amélioration des conditions de travail et pour encourager les adaptations individuelles au poste de travail y compris pour les travailleurs seniors ! Un droit à la reconversion professionnelle pour les salariés exposés à un ou des risques professionnels !

FORCE OUVRIÈRE MOBILISÉE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE !

POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ POUR TOUS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

Pour assurer des emplois de qualité, Force Ouvrière revendique une transposition plus ambitieuse de la directive de l'UE sur les conditions de travail transparentes et prévisibles et l'avancée de la proposition de directive de l'UE sur les travailleurs de plateforme qui donnerait un signal clair contre la précarisation des emplois en France et en Europe. FO revendique une garantie européenne pour l'emploi, dans l'esprit de la garantie européenne de la jeunesse, pour mieux lutter contre le chômage de longue durée. FO soutient l'Autorité Européenne du Travail et son action contre le dumping social mais son mandat et sa coopération avec les inspections du travail et les organisations syndicales au niveau national doivent être renforcés. Enfin, FO demande une directive de l'UE pour des stages de qualité afin d'éviter l'exploitation de nombreux jeunes à travers des faux stages, de renforcer leur dimension pédagogique et d'interdire les stages non rémunérés en dehors des cursus scolaires.



FO revendique le maintien du modèle du CDI et la lutte contre les formes de travail précaires et contre le temps partiel imposé dont souffrent principalement les femmes. Il faut encourager la formation continue et la formation professionnelle aussi via des dispositifs intergénérationnels.

POUR UNE EUROPE FONDÉE SUR L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ



Force Ouvrière demande une transposition plus ambitieuse de la directive de l'UE sur la transparence salariale afin de parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. FO rejette le prisme utilitariste des politiques migratoires de l'UE et y oppose une politique fondée sur les droits de l'Homme. FO demande de redoubler d'efforts pour la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées. FO demande également l'aboutissement de la révision du règlement de l'UE sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour une mobilité plus juste en Europe. Dans la continuité de la directive de l'UE sur les salaires minimums qu'il reste à transposer pleinement en France, et selon une approche basée sur les droits en matière de protection sociale, FO demande l'adoption d'une directive de l'UE sur les revenus minimums.

Pour le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ! Pour l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, avec le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, pour faire du droit de vivre dans la dignité une réalité pour tous, pour le privé comme le public !

LA DÉFENSE DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

FO demande avant tout le respect du dialogue social européen, tel que reconnu dans les traités européens, par les institutions de l'UE. Face aux transitions verte et numérique, et face aux enjeux d'autonomie stratégique de la France et de l'Europe, Force Ouvrière demande de remettre le dialogue social et la négociation collective au cœur des politiques européennes, et notamment la politique industrielle de l'UE. Concernant la digitalisation du monde du travail, FO demande l'adoption d'une directive de l'UE encadrant l'IA et les algorithmes dans le monde du travail, notamment pour se prémunir de leurs biais discriminatoires et pour assurer le principe de l'Humain aux commandes. Force Ouvrière soutient une révision de la directive de l'UE sur les Comités d'Entreprise Européens (CEE) qui renforce dans la pratique le droit à l'information et consultation des travailleurs. Dans la continuité de la récente directive de l'UE sur le devoir de vigilance, FO revendique également une juste considération de la place des syndicats et des représentants du personnel dans les chaînes de valeur mondiales pour faire primer les droits des travailleurs !



Pour la libre désignation des délégués et représentants syndicaux ! Pour un paritarisme libre de toute tutelle !

L'EUROPE DANS LE MONDE



Force Ouvrière demande un plus grand soutien de l'UE à l'Organisation Internationale du Travail qui doit rester le chef de file de la régulation sociale au niveau mondial. FO défend également une réorientation de la politique commerciale de l'UE qui ne mène pas, dans les faits, à une course au moins-disant social et environnemental et qui sauvegarde nos services publics et nos emplois.

Pour la relocalisation de la production et de la recherche et développement sur le territoire !

Locataire
Bailleur

Besoin d'une
garantie locative
sécurisée ?



VISALE, LA GARANTIE DE LOYER
SIMPLE, RAPIDE ET 100 % GRATUITE
UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT !



Ayez le réflexe
Action Logement !





Aux États-Unis, l'essor syndical dans l'automobile

© JIM WEST/REPORT DIGITAL/REA

Le principal syndicat du secteur vient de remporter une victoire historique chez un constructeur étranger du sud du pays, d'ordinaire réticent à l'implantation de syndicats.

Il aura fallu trois essais pour que la digue cède enfin. Pour la première fois, le syndicat United Auto Workers (UAW), syndicat des travailleurs du secteur de la construction automobile, l'une des plus grosses organisations syndicales des États-Unis, a remporté une victoire dans une usine étrangère

du sud du pays. Après deux revers, en 2014 et en 2019, l'UAW fait son entrée sur le site de Volkswagen à Chattanooga (Tennessee), recueillant les suffrages de 73% des salariés.

« Les travailleurs de Volkswagen viennent d'entrer dans l'Histoire! », a tweeté le syndicat. Car cette victoire s'inscrit pour lui dans une stratégie de conquête syndicale dans les usines appartenant à des marques étrangères, principalement installées dans les États du Sud, traditionnellement rétifs à l'implantation syndicale. Jusqu'à présent, l'UAW peinait à obtenir le droit d'y représenter les salariés. Cinq gouverneurs de la région

ont d'ailleurs publié une lettre ouverte arguant que la syndicalisation mettrait en péril l'économie et l'emploi.

Effet domino espéré

Après les accords obtenus au terme de six semaines de grève sur les sites de General Motors, Ford et Stellantis (les « Big 3 »), le spectre de ce prétendu danger semble rencontrer moins d'écho qu'auparavant. L'UAW avait en effet négocié une augmentation moyenne de salaire de 25% sur quatre ans. Le syndicat a en outre bénéficié d'un large soutien du président Joe Biden – une situation surprenante pour des yeux français mais qui s'inscrit dans un contexte spécifique, dans un pays où le combat pour la création de syndicats est bien souvent semé d'embûches.

« Maintenant que ce syndicat existe et fonctionne, une vraie histoire commence sur le long terme, on peut s'en féliciter », estime Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international. L'UAW espère pour sa part que cette victoire enclenchera un effet domino dans d'autres usines du Sud où des élections similaires sont à venir, comme sur le site de Mercedes-Benz à Vance (Alabama) à la mi-mai. Un potentiel tournant pour cette région qui, comme l'explique l'économiste Stephen Silvia auprès de l'AFP, avait jusqu'alors « misé sur un modèle de bas salaires et d'expression minimale des travailleurs ».

Fanny Darcillon

Europe : deux textes ouvrant sur une meilleure protection des travailleurs

Le Parlement européen a voté *in extremis* deux directives importantes, que FO souhaitait voir validées avant la fin de la législature 2019-2024. D'une part, la loi européenne imposera désormais aux entreprises un « devoir de vigilance » quant au respect de l'environnement et des droits humains dans leurs chaînes de production à l'étranger. Les groupes internationaux seront donc tenus de prévenir, identifier et remédier aux violations perpétrées, y compris chez leurs sous-traitants, leurs filiales ou leurs fournisseurs. D'autre part, le texte ouvrant la possibilité d'une requalification des travailleurs des plateformes numériques en salariés a été approuvé, malgré le lobbying acharné des entreprises concernées. Ces deux directives permettent de considérer que ces dernières années de combats européens sont « plutôt satisfaisantes », estime Branislav Rugani. « Le plus gros du travail reste à faire : transposer les directives dans le droit français et s'assurer qu'elles améliorent les protections existantes. »

F. D.

Projet de plan social chez Casino : FO s'attend à des « négociations difficiles »

Depuis le 6 mai, la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel préalable au projet de plan social a débuté dans les sociétés du groupe Casino, désormais contrôlé par le consortium emmené par Daniel Kretinsky. Celui-ci veut supprimer de 1293 à 3200 emplois dans les sièges, la logistique, les magasins sans repreneurs.

Les militants FO multiplient les réunions dans le groupe Casino en pleine réorganisation depuis que, fin mars, le distributeur est passé sous le contrôle de Daniel Kretinsky, Marc Ladreit de Lacharrière et du fonds Attestor. Alors que 121 supermarchés et hyper ont été cédés le 30 avril aux concurrents Auchan, Carrefour et Les Mousquetaires, et que 166 autres doivent l'être d'ici le 1^{er} juillet, les « équipes FO se préparent à des négociations difficiles » pour les salariés restants, note Nathalie Devienne, secrétaire générale du SNTA-FO, première organisation.

Le 6 mai, a débuté la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel dans les différentes sociétés du groupe, laquelle est liée au projet de suppressions d'emplois annoncé le 24 avril. Le « nouveau Casino », tel qu'il se présente, voudrait supprimer de 1293 à 3247 emplois dans les sièges, les entrepôts logistiques non

cédés et les 26 magasins sans repreneurs. Ce qui en fait le plus important projet de plan social de 2024.

« Le SNTA-FO sera toujours à vos côtés »

Quant à la négociation avec les syndicats des mesures d'accompagnement de ce plan social, elle doit commencer dès le 14 mai, également société par société, sans l'assurance d'avoir « un socle commun pour tous les salariés, quelle que soit leur société d'appartenance », tel qu'avait été pensé l'accord de méthode négocié en février-mars, sur le périmètre groupe, par le SNTA-FO notamment. Si le premier syndicat a signé le texte, l'accord n'entrera pas en vigueur, faute d'être majoritaire. Un motif suffisant pour que FO quitte l'intersyndicale.

« Il va falloir renégocier les mesures (prime supra-légale par exemple), société par société. Cela va être éprouvant,



© LAURENT GRANDJULLOTTEA

la direction a déjà dit être prête à des mesures unilatérales. Mais le SNTA-FO est sur le front : il accompagnera chacune de ses délégations », rassure la militante. Le syndicat a aussi envoyé, par voie de tract, un message à tous les salariés ayant changé d'enseigne le 30 avril : « Le SNTA-FO sera toujours à vos côtés! »

Élie Hiesse

PSE chez Sanofi : la R&D contre le cancer victime de la course au profit

Il s'agit du quatrième plan social en dix ans : le secteur « recherche et développement » (R&D) du géant pharmaceutique français Sanofi est visé par un nouveau PSE, prévoyant la suppression de 330 postes en France et de près de 900 autres ailleurs dans le monde. Ce nouveau coup dur fait suite à l'annonce de la volonté de Sanofi de se recentrer sur des recherches plus lucratives, notamment en immunologie, au détriment de l'oncologie – c'est-à-dire la recherche sur le cancer, première cause de mortalité chez

les hommes en France et deuxième chez les femmes. Les probabilités de succès y sont jugées trop faibles par le groupe, qui déclare accuser un trop grand retard sur ses concurrents.

Éviter les départs contraints

Au sein d'une industrie pharmaceutique portée sur la recherche du profit, Sanofi est connu pour distribuer des dividendes en hausse continue à ses actionnaires (4,4 milliards d'euros en

2023). Le groupe, qui bénéficie du Crédit impôt recherche (soit une réduction d'impôts de plus de 100 millions d'euros par an), a engrangé un bénéfice net de 5,4 milliards d'euros en 2023, tandis que les effectifs de R&D en France ont fondu de 6300 salariés à 3800. Les négociations doivent commencer mi-mai entre le groupe et les représentants du personnel, afin d'éviter au maximum les départs contraints à l'aide de reclassements et de départs à la retraite anticipés.

Fanny Darcillon

Pour FO-Cheminots, les avancées sur les fins de carrière à la SNCF sont toutes relatives

Très généreux l'accord sur les fins de carrière à la SNCF? Pour FO-Cheminots, les avancées ne compensent qu'en partie l'impact de la réforme des retraites de 2023, dans des métiers à forte pénibilité.

Le 24 avril, les quatre syndicats représentatifs de la SNCF ont signé un accord relatif au dispositif d'accompagnement de fin de carrière, critiqué pour sa générosité, notamment du côté de Bercy. Pour atténuer les dernières réformes des retraites, le texte améliore le dispositif de cessation anticipée d'activité (CAA). Les cheminots ayant quinze ans d'ancienneté pourront bénéficier de ce dispositif dix-huit mois avant leur fin de carrière (avec neuf mois travaillés et neuf autres non travaillés), rémunérés à 75%. Le précédent accord de 2008 prévoyait un an seulement, dont six mois travaillés

à 60%. Pour ceux ayant occupé un emploi reconnu pénible pendant au moins vingt ans (comme les conducteurs de train), l'entrée dans ce dispositif pourra se faire vingt-quatre mois avant la fin de carrière, avec un an travaillé rémunéré à 100%, et un an non travaillé payé à 75%. Pour FO-Cheminots, très impliqué dans la lutte contre la réforme des retraites de 2023, l'accord comporte certes des avancées, mais à relativiser : *« L'accord est surtout une mise à jour due à la dernière réforme des retraites. Mais il ne l'amortit que partiellement. Dans le meilleur des cas (dix-huit mois de CAA), un cheminot travaillera tout de même six mois de plus puisque l'on a pris deux ans de plus à la SNCF! Et c'est un minimum. Car dans les faits, avec l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation, de nombreux conducteurs travaillent au-delà de l'âge légal de départ, et partent à 57 ans pour pouvoir annuler la décote »*, nuance David Michel, secrétaire fédéral de FO-Cheminots. En outre, remarque-t-il, *« il faut tout de même vingt ans de pénibilité, de travail*

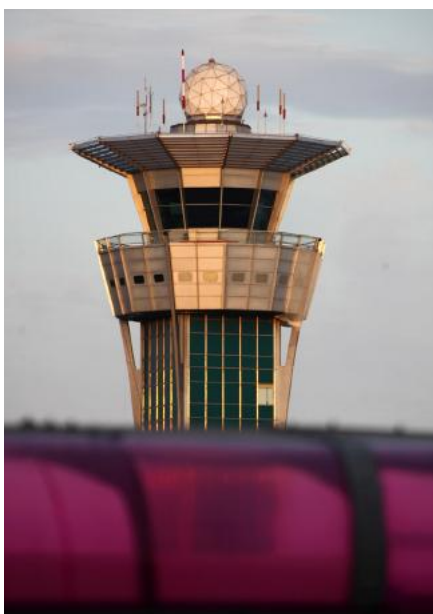
en 3/8 ou d'horaires décalés pour partir vingt-quatre mois plus tôt. Ce n'est pas non plus un cadeau! ».

Les attentes salariales demeurent

Si les cessations anticipées d'activité seront mieux payées, pour la fédération, cela ne répond en rien aux attentes salariales plus globales des cheminots. En matière d'évolution salariale, l'accord de la SNCF crée un niveau supplémentaire « de fin de parcours », mais explique David Michel, *« la majorité des cheminots n'arriveront pas à l'atteindre. Les critères sont trop restreints »*. Et plus largement... *« Nous accusons 15% de perte sur le salaire réel en dix ans »*, souligne le militant. Cerise sur le gâteau : la direction a décidé unilatéralement l'application des mesures issues des dernières NAO, soit une augmentation générale de 1,8% et 2% en mesures individuelles. Des mesures que FO-Cheminots avait contestées.

Ariane Dupré

Aviation civile : accord social finalisé



La menace d'une grève massive des contrôleurs aériens le 25 avril, à l'appel notamment de FO, a forcé le ministère des Transports à lâcher du lest dans le protocole social de l'aviation civile 2023-2027, jugé insuffisant par les syndicats. Avec la réforme de l'organisation du contrôle aérien qui s'annonce (dont la suppression de centres de contrôle), FO souligne que les restructurations risquent d'impacter gravement les 11000 personnels du secteur. Et elles toucheront l'ensemble des catégories : *« Nous voulons donc des mesures sociales équilibrées, entre les ingénieurs, les cadres et les techniciens de l'aviation civile, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent »*, explique Laurent Notebaert, secrétaire général du SNNA-FO.

« Trouver des compensations suffisantes »

Cette réforme va notamment entraîner la fermeture des trois quarts des aéroports en France d'ici dix ans. *« Il faut donc trouver des compensations suffisantes pour amortir les reclassements et les mobilités des techniciens qui en assurent le contrôle. Or, sur ces points, le protocole manquait de clarté »*, indique le militant.

Après deux jours de négociation, un nouveau protocole social a été finalisé le 30 avril. FO, qui en ce début mai ne tenait pas à en dévoiler le contenu, se déclarait toutefois plutôt satisfaite des avancées. Les organisations syndicales ont jusqu'à mi-mai pour signer cet accord dans l'aviation civile.

Ariane Dupré

JO 2024 : les engagements pris envers les policiers enfin actés

Les arrêtés entérinant diverses indemnités et primes promises de longue date aux policiers ayant enfin été publiés, le syndicat UnIté (ex-SGP Unité Police-FO) a suspendu son appel à une mobilisation devant Bercy, le 30 avril. Mais il promet de rester « extrêmement attentif ».

Il aura fallu la menace d'une manifestation sous les fenêtres du ministère de l'Économie pour que les policiers parviennent enfin à obtenir leur dû. À l'occasion des Jeux olympiques 2024, l'ensemble des forces de l'ordre seront en service sur le terrain du 24 juillet au 11 août. En contrepartie

de cet engagement exceptionnel, les policiers devraient percevoir une prime pouvant aller jusqu'à 1900 euros. Lors des négociations, le syndicat UnIté (ex-SGP Unité Police-FO) avait aussi mis dans la balance l'entrée en vigueur d'une dizaine d'avancées promises ces derniers mois, voire ces dernières années, et toujours en attente.

Ne voyant rien venir à trois mois des JO, le syndicat avait appelé les policiers à se mobiliser le 30 avril pour demander à l'exécutif de tenir ces engagements pris par le ministère de l'Intérieur. « Bercy bloque et il n'y a pas d'arbitrage de Maignon », résumait le 22 avril Grégory Joron, secrétaire général d'UnIté.

Une avancée historique

Maignon a finalement tranché. « Les engagements pris envers les forces de sécurité intérieure (...) seront bien

tous honorés », ont assuré le Premier ministre, Gabriel Attal, et le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dans un courrier adressé le 24 avril au syndicat. « Tous les décrets que nous avons visés sont parus, à l'exception de quelques éléments techniques », a confirmé Grégory Joron le 30 avril.

Le militant se félicite notamment de la mise en place de l'indemnité de sujétion spécifique pour les personnels administratifs et techniques de la police en juillet 2024, avec un an de retard. « Cela représente une augmentation de l'ordre de 10% pour les plus petits salaires de la police, c'est une avancée historique », souligne-t-il.

L'appel à la mobilisation a été suspendu, mais le syndicat a promis de rester « extrêmement attentif ». « L'inquiétude est pour après les JO », poursuit Grégory Joron. « Comme le financement des mesures se fait non pas sur un budget dédié mais sur le budget ministériel, on risque d'avoir des économies à faire par ailleurs. Malheureusement, les Jeux risquent d'être payés au détriment des conditions de travail de demain. »

Clarisse Josselin

Primes JO : mécontents, les hospitaliers de l'AP-HP en manif le 14 mai

Les JO, les personnels de l'AP-HP les voient arriver avec inquiétude! D'autant plus que leurs revendications relatives à ces olympiades et portées depuis la fin 2023 ne sont toujours pas entendues de la direction générale. Quatre organisations, dont FO-AP-HP, demandent une prime de 2000 euros pour tous (soignants, personnels techniques et administratifs) et viennent de hausser le ton. « Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous appellerons à manifester le 14 mai devant le siège de l'AP-HP. » Et, poursuit Jean Cabo, secrétaire du syndicat FO, « si nous n'obtenons pas ce que nous voulons le 14, nous continuerons », par une grève. Le militant rappelle par ailleurs que la

fédération SPS-FO a déposé un préavis qui couvre la période des Jeux.

Les syndicats demandent 10000 agents supplémentaires

Pour l'instant, la direction, « qui n'a mené aucune négociation », propose, en guise de prime JO, 2500 euros pour les médecins. Et pour les agents : 800 euros brut pour ceux de catégorie C, 1000 euros pour ceux de catégorie B, 1500 euros pour ceux de catégorie A. Largement insatisfaisant, insiste Jean Cabo, qui demande par ailleurs un « protocole écrit et précis ». Car, explique-t-il, « l'ambiguïté

demeure. Qui est concerné par ces primes? Les seuls soignants? Tous les agents? ». Et le militant de pointer aussi les contradictions de l'AP-HP. « Entre autres, la direction a dit pendant des mois qu'il n'y aurait pas de congés pendant la période JO, mais elle déclare désormais que ceux ayant posé des congés doivent supprimer au moins une semaine pour percevoir la prime! » Plus largement, cela renvoie au manque d'effectifs, lequel risque d'être encore plus criant pendant les JO, souligne Jean Cabo. Depuis des mois, les syndicats, dont FO, demandent l'embauche de 10000 agents. En vain pour l'instant.

Valérie Forgeront

Nuit patronale de la « philanthropie » : pour la FNAS-FO, le vrai sujet c'est le salaire!

À une « Nuit de la philanthropie », organisée le 24 avril par Alain Raoul, vice-président de la confédération des employeurs Axxess, la FNAS-FO répond par la « Nuit de l'égalité salariale ».

« **L**a philanthropie n'est pas le sujet, c'est l'augmentation des salaires que nous voulons! », appuyait Pascal Corbex, secrétaire général de la fédération FNAS-FO, le mercredi 24 avril en fin d'après-midi, participant, avec des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, dont ceux de la Fondation de l'Armée du Salut, à un rassemblement symbolique devant le prestigieux théâtre Le Trianon à Paris. Car, de l'autre côté du trottoir, se déroulait la quatrième « Nuit de la philanthropie », organisée par Alain Raoul, vice-président de la confédération Axxess, président de Nexem et ancien président de la Fondation de l'Armée du Salut. Prenait part aussi à cet événement Louis

Gallois, deuxième patron le mieux payé de France et président du comité d'ambassadeurs de l'Armée du Salut. Cette soirée « philanthropie » a fait bondir les salariés. Et pour cause, ils ne demandent pas la charité, ou encore de la philanthropie, mais exigent la justice sociale. « Ne touchez pas à nos conventions [collectives, NDLR]! Augmentation générale des salaires! », ont ainsi lancé les militants FO devant le théâtre.

« Nous n'aurons de cesse de revendiquer »

À la Fondation de l'Armée du Salut, « près de 30% des salariés sont sur des coefficients de grille en dessous du Smic. C'est énorme », s'indignait Olivier, délégué syndical FO au sein de la structure. « On nous demande de nous occuper des autres, mais certains salariés vont eux-mêmes à la banque alimentaire. On a eu des cas de professionnels qui dormaient dans leur voiture... » En plus de la problématique des grilles, s'ajoute toujours la question de l'exclusion d'une partie importante des salariés des mesures du Ségur de la santé, notamment de la

revalorisation salariale de 183 euros. Le constat d'une inégalité salariale, donc. « Ils sont au moins 30 %, surtout des personnels administratifs », à en être toujours exclus, explique Olivier. Ainsi, plus de trois ans après le Ségur, 92400 salariés de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS), principalement dans les secteurs handicap et social, demeurent exclus de cette revalorisation. « L'expression de nos revendications sur ce sujet date de la mission Laforcade, soit en 2021, souligne Pascal Corbex. Mais nous savons être patients et nous n'aurons de cesse de revendiquer ces 183 euros pour toutes et tous! », et sans contrepartie.



Chloé Bouvier

Salaires : mobilisation dans la branche des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance

Cinq organisations syndicales, dont FO, des personnels relevant de la branche des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance appelaient à la grève le 25 avril. Lors de cette journée, environ deux cents militants ont manifesté devant le siège de l'Agirc-Arrco à Paris, où se tiennent les négociations de la CPPNI (la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation). L'intersyndicale dénonce les propositions au rabais faites dans le cadre de la négociation des rémunérations mensuelles minimales garanties/RMMG de la convention collective. « L'association des employeurs se moque de nous. Pour 2024, elle nous propose 1% d'augmentation pour les trois premiers niveaux de la grille, juste pour se mettre en conformité avec l'évolution du Smic. C'est largement insuffisant! », fustige

Yves Coutantic, responsable de la branche retraite complémentaire et prévoyance à la FEC-FO.

Prochaine réunion de négociation le 24 mai

Le militant rappelle que dans cette convention collective (25 000 salariés de la protection sociale), la grille salariale est totalement gelée depuis 2018. « Nous voulons une augmentation de 6% sur l'ensemble de la grille, afin de rattraper tout ce qu'on a perdu en six ans. » Alors qu'une prochaine réunion de négociation est prévue le 24 mai, les syndicats comptent bien maintenir la pression pour réhausser la grille.

Ariane Dupré

Le syndicalisme ouvrier dans l'œil du photographe

Daniel Challe et son Leica photochrome ont arpenté la France et une dizaine de sites industriels pour y documenter par l'image le syndicalisme d'aujourd'hui. Des militants FO ont parfois accompagné ses visites.

Pour son ouvrage *Photos de classe*, Daniel Challe est allé à la rencontre de syndicalistes : chez les dockers, dans la métallurgie, du côté des ouvriers de l'agroalimentaire et des chantiers navals, dans l'industrie du pneumatique et aussi dans des unions locales. Son travail figure parmi les projets soutenus par la grande commande publique pour le photojournalisme, destinée à documenter la France après la crise sanitaire (cf. notre publication n°3404 en page 22). Amoureux de la classe ouvrière qu'incarnaient son grand-père cheminot et sa grand-mère salariée d'une manufacture de tabac, ce Lorientais s'est déplacé en Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Bretagne et Bourgogne, là où les syndicats de Force Ouvrière et de deux autres confédérations ont accepté de l'accueillir.

Visites avec des délégués FO

À Livet-et-Gavet (Isère) il découvre avec Mourad Moussaoui, le délégué

syndical FO de chez Ferropem, une usine de silicium qui ressemble à un « vestige du 19^e siècle, où le feu et le bruit font ressurgir les images de la révolution industrielle britannique ». Les salariés y sont exposés à cinq des six critères de pénibilité. Au Creusot, il pénètre avec Régis Fribourg, délégué syndical FO de l'usine Safran Aircraft Engines, sur un site qui est l'exemple inverse : propre, rationnel, presque froidement clinique. Il n'entrera pas cependant chez Métaux spéciaux Savoie, dans la vallée de la Tarentaise, une usine qui produit du sodium par électrolyse, malgré la bonne volonté du délégué syndical FO, Norbert Gandon. « Mais c'est le jeu, on n'entre pas sans autorisation, explique le photographe. Et c'est toujours plus difficile de convaincre les patrons de montrer des lieux, des conditions de travail difficiles... »

Le tout est accompagné de textes de l'auteur qui présentent le contexte de chacune des séances de prise de vue, ses propres réflexions socio-politiques et celles des syndicalistes,



ainsi que d'une postface de Maxime Boidy, chercheur en études visuelles, qui écrit que l'on a « rarement établi les fiches anthropométriques des corps syndicalistes avec autant de sympathie ». Il est à espérer pour cet ouvrage une large diffusion, « car ce qui est intéressant », souhaite Daniel Challe, « c'est qu'à présent cela sorte du milieu syndicaliste ».

Sandra Déraillot

« *Photos de classe* », Daniel Challe, éditions Syllepse, 150 pages, 20 euros. Disponible en librairie.

À voir aussi en ligne : <https://commande-photojournalisme.culture.gouv.fr/fr/daniel-challe-photos-de-classe>

Mémoire



Raoul Hadou, figure militante des Hautes-Alpes

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès le 25 avril, à l'âge de 72 ans, de notre camarade Raoul Hadou, secrétaire général de l'union départementale des Hautes-Alpes pendant vingt-cinq ans, de 1993 à 2018. Agent au centre hospitalier (CHICAS) de Gap, infirmier anesthésiste en bloc opératoire, Raoul Hadou, natif de Paris, avait succédé, lors du congrès de l'UD du 17 avril 1993, à Jean-Pierre Desbrun. En octobre 2018 il est remplacé par Damien Kuster, secrétaire du syndicat FO des cheminots du Val-de-Durance. Défenseur syndical auprès des prud'hommes, engagé à l'AFOC, Raoul a aussi longuement accompagné les travailleurs saisonniers au Conseil national de la Montagne et au sein du CESER de la région PACA, où il siégeait. La confédération salue un militant fidèle, combatif, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à l'UD des Hautes-Alpes, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Valéry Michel, nouveau secrétaire général de FO-Défense Militant de terrain et esprit fédéral

Fonctionnaire à la base de défense de Cherbourg, engagé aux côtés de FO depuis vingt-deux ans, Valéry Michel est le nouveau secrétaire général de la FEDIASA. Il entend servir au mieux le mandat confié par les trois structures syndicales qui constituent la fédération.

Pour Valéry Michel, « être syndicaliste c'est fondamentalement être optimiste. On peut avoir des doutes, mais pas longtemps car nous sommes le seul rempart contre toutes les attaques portées contre nos emplois et nos statuts ». C'est avec cette énergie que le militant vient d'être élu à la tête de la fédération FO de la Défense, des industries, de l'armement et des secteurs assimilés (FEDIASA-FO) le 26 avril dernier. « Je sais qu'il œuvrera dans l'esprit fédéral qui le caractérise, en prenant en compte les spécificités des différents statuts de nos trois structures » syndicales (les administratifs, les personnels techniques et les ouvriers d'État), a salué son prédécesseur Gilles Goulm.

« La perspective d'aider le collectif des agents »

Valéry Michel est entré au ministère de la Défense (devenu ministère des Armées depuis 2017) en 1998 comme conducteur à la base de défense de Cherbourg (« de tous les types de véhicules qu'on peut trouver sur une BDD : bus, camion, grue... », résume-t-il). Il adhère à FO en 2002. Mais le véritable engagement syndical s'enclenche en 2005. Le congrès de la fédération est alors organisé dans son département, la Manche. « À partir de là tout s'enchaîne, grâce à des rencontres d'hommes, qui m'appellent à différentes fonctions et qui me donnent envie d'aller plus loin », se remémore Valéry. Il entre au bureau de son syndicat puis en devient secrétaire adjoint. En huit ans, au fil des élections professionnelles, il contribue à mener le syndicat de la troisième à la première place. « Je pense aussi avoir tiré tous les leviers possibles pour contribuer au maintien de la BDD de Cherbourg et à la sauvegarde de ses emplois lorsque la carte militaire a été révisée en 2008-2010 », indique-t-il fièrement.



S. F. BLANC

En parallèle, Valéry s'investit à l'UD, ce qui lui permet de découvrir d'autres problématiques du secteur public. Il prend ensuite des responsabilités régionales au sein du SNTP (Syndicat national des personnels techniques et paramédicaux) et s'installe à Rennes avec sa famille. Il devient secrétaire général du SNTP en 2020. « Cela pourrait ressembler à un engrenage mais c'est surtout une passion. Je suis passé par toutes les étapes, cela fait de moi un véritable délégué de terrain et je connais les difficultés de chacun », résume-t-il. Devenu « célibataire géographique » cinq jours par semaine, ses quatre enfants et son épouse demeurant à Rennes pendant qu'il s'active au siège parisien de la fédération, le militant espère pouvoir toujours faire mieux : « J'accepte chaque nouvelle responsabilité dans la perspective d'aider le collectif des agents de manière différente mais plus forte. »

À la tête de la FEDIASA, forte de quelque 6 000 adhérents parmi les 64 000 personnels civils du ministère, Valéry Michel s'est donné comme priorité le développement de la formation des secrétaires de syndicats. « J'aimerais aussi créer un "mode d'emploi du délégué syndical", parce que ce n'est pas si simple quand on entre en fonction de savoir pousser la porte d'un atelier, d'aller à la rencontre des agents, de créer du lien et de rassembler les gens autour de valeurs pour mieux nous défendre collectivement. » Pour commencer, il entamera une tournée des régions afin d'écouter les militants, les responsables régionaux ainsi que tous les membres de la commission exécutive de la fédération. « Car ce sont eux qui savent où sont leurs besoins. »

Sandra Déraillot

SALAIRES, POINT D'INDICE PENSIONS, MINIMA SOCIAUX

AUGMENTATION!

